



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

Tél. : 05.59.68.33.71

Fax. : 05.59.68.32.23

Mail : mairie.sedzere@wanadoo.fr

Présents : MM. Larroze, Barrère, Courrèges, Loste-Bordenave, Caillard, Oddos.

Absents excusés : MM. Gonzalez Gonzalez, Séverin, Grabé-Bidau.

Secrétaire de séance : M. Caillard.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

1) Délibérations :

1.1) 2025/05 : vote des taxes locales 2025 :

Suite à l'élaboration du budget, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des taxes locales de 1 % par rapport à 2024, comme suit :

Taxes	Taux 2024	Taux votés pour l'année 2025	Bases d'imposition 2025	Produits 2025
Taxe Foncier Bâti	22.15 %	22.37 %	368 000 €	82 322 €
Taxe Foncier Non Bâti	32.38 %	32.70 %	57 200 €	18 704 €
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	7.69 %	7.76 %	8 000 €	621 €

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents les taux des taxes locales comme présenté ci-dessus.**

1.2) 2025/06 : Affectation du résultat 2024 :

Après le vote du Compte Financier Unique 2024, il s'est avéré que le résultat d'investissement présentait un excédent de 250 322,23 € et le résultat de fonctionnement un excédent de 179 383,70 € (en cumulé avec les années précédentes).

Le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- 50 000 € en investissement au compte 1068 ;
- 200 322,23 € en fonctionnement au compte 002.

➤ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.**

1.3) 2025/07 : Vote du Budget Primitif 2025 :

Le Maire présente le Budget Primitif au Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement équilibrée en recettes/dépenses à 562 778,23 € ;
- Section d'investissement équilibrée en recettes/dépenses à 412 087,93 €.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le Budget Primitif 2025 tel que présenté, pour un montant global de 974 866,16 €.**

1.4) 2025/08 : Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école (année scolaire 2024/2025) :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Le Maire rappelle que cette participation est due par les communes de domicile des enfants scolarisés à l'école de SEDZERE, lesquelles ne possèdent pas d'école, au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

En accord avec les Maires des communes concernées sur le montant, la participation s'élève à 1 350 €/enfant/an (il n'y a pas de TPS cette année), soit :

- Commune d'ABERE : 2 enfants x 1 350 € = **2 700 €**
- Commune d'ARRIEN : 15 enfants x 1 350 € = **20 250 €**
- Commune de LESPOURCY : 6 enfants x 1 350 € = **8 100 €**
- Commune de LOMBIA : 11 enfants x 1 350 € = **14 850 €**
- Commune de SAUBOLE : 6 enfants x 1 350 € = **8 100 €**
- Commune d'UROST : 2 enfants x 1 350 € = **2 700 €**
- Commune d'ESPECHEDE : 1 enfant x 1 350 € = **1 350 €**

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**
- **Décide de fixer le montant de la participation financière des communes de ABERE, ARRIEN, LESPOURCY, LOMBIA, SAUBOLE, UROST et ESPECHEDE aux frais de fonctionnement de l'école comme ci-dessus ;**
 - **Charge le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.**

2) Divers – Informations :

2.1) Point demandes d'urbanisme :

- CUa 25P0004 : Me CABAL – Vente terrain à bâtir ROUCHOU/GAILLARDOU-BRAU : accordé le 12/03/25 ;
- DP 25P0001 : M. JOAN B. – Installation panneaux photovoltaïques : décision d'opposition le 21/03/25 ;
- DP 25P0005 : Me BOLIVAR-RIDER – Vente LABAN-BARAILLE : accordée le 31/03/25.

2.2) Personnel communal :

En vue du remplacement éventuel d'un personnel pour inaptitude (raison médicale), un recrutement a été lancé. Cinq candidatures ont été déposées.

Les candidats sont reçus actuellement en entretien avant embauche.

2.3) Repas des Aînés :

Il aura lieu le samedi 4 octobre 2025 à Arrien. En effet, la Maison Pour Tous de Sedzère sera en travaux à cette période.

2.4) Tour féminin international des Pyrénées :

Il traversera la commune le vendredi 13 juin 2025 par la RD42, dans le sens St Laurent-Bretagne/Arrien, aux alentours de 12h45-13h15.

Il est fait appel à des bénévoles pour assurer la sécurité des carrefours entre St Laurent-Bretagne et Arrien. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la Mairie, par téléphone ou par mail.

Mise en place à 11h45 > Fin du passage : 13h30.

2.5) Subventions :

Suite à la demande de soutien financier de la part des dirigeants de l'Union Sportive des Enclaves et du Plateau (USEP rugby) concernant le développement du rugby féminin dans le club, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

2.6) Agrivoltaïsme :

Une réunion publique d'information concernant un projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Espéchède sera organisée le 19 mai 2025 à 21h00 au foyer de la commune d'Espéchède.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.
La séance est levée à 22h00.



